

2017

www.fifpl.fr

Rapport d'activité

fifpl

FONDS INTERPROFESSIONNEL DE FORMATION
DES PROFESSIONNELS LIBÉRAUX

Qu'est-ce que le FIF PL ?	3
Le FIF PL offre aux professionnels libéraux une palette de formations	5
2017, une augmentation considérable du nombre de stagiaires	9
Section CADRE DE VIE	12
Section JURIDIQUE	26
Section SANTÉ	36
Section TECHNIQUE	52
Les fonds spécifiques ont pris leur vitesse de croisière	63

QU'EST-CE QUE LE FIF PL ?

Le FIF PL est un fonds d'assurance formation agréé par l'arrêté ministériel du 17 mars 1993, publié au JO du 25 mars 1993, en application de la loi du 31 décembre 1991 sur la formation continue des travailleurs indépendants et des professionnels libéraux. Cette loi a instauré une Contribution à la formation professionnelle dont chaque professionnel doit s'acquitter. Inspiré en grande partie par l'Union nationale des professions libérales (UNAPL), ce texte a permis d'institutionnaliser un mode de financement pérenne bénéficiant à la totalité des professionnels libéraux (à l'exception des médecins, qui relèvent d'un autre fonds : le FAF-PM). Le FIF PL a mis en place un mode de fonctionnement favorisant une forme de mutualisation entre les différentes professions libérales et permet à chacune d'elles, quel que soit leur nombre, d'accéder à une formation continue de qualité. Le FIF PL, de par son organisation et son mode de gestion, fait vivre année après année le principe de la mutualisation des moyens au profit de tous. En outre, la création de fonds spécifiques dédiés à des formations de longue durée ou à des actions d'initiation à la création d'entreprises libérales témoigne d'une volonté de faire connaître et d'enrichir un secteur d'activité indispensable à toute société.

www.fifpl.fr



LE FIF PL

OFFRE AUX PROFESSIONNELS LIBÉRAUX UNE PALETTE DE FORMATIONS



Créé à l'initiative de l'Union nationale des professions libérales (UNAPL) pour répondre aux besoins de formation continue des professionnels libéraux, le FIF PL repose sur trois piliers : une mutualisation des moyens, une gouvernance démocratique, un respect de chacune des professions qui le composent. Ces valeurs n'empêchent pas la rigueur dans les comptes. Année après année, l'organisme s'efforce de prendre en charge le maximum de professionnels sans mettre en péril les comptes.

Le FIF PL est une structure créée par et pour les professionnels libéraux. Il s'adresse en effet aux travailleurs indépendants relevant du secteur des professions libérales et qui exercent sous forme d'entreprise individuelle ou en qualité de gérant majoritaire.

L'organisation du FIF PL

Il concerne les professionnels libéraux exerçant dans les domaines du cadre de vie, du juridique, de la santé (à l'exception des médecins qui ont leur propre fonds de formation, le FAF-PM) ou du secteur technique. Tous doivent actualiser leurs connaissances et maintenir leurs compétences au service de leurs clients ou patients. Chaque famille cerne au plus près les besoins en formation des professions qui la composent. Les sections sont en effet le lieu où les professions décident pour elles-mêmes des thèmes de formation à privilégier ou de la stratégie de financement à mettre en œuvre, en jouant soit sur le montant alloué aux bénéficiaires des formations, soit sur le nombre de bénéficiaires.

Les professions disposent en effet d'un budget annuel découlant de la répartition faite au sein du FIF PL en fonction des effectifs de chacune d'entre elles.

Les décisions des sections sont entérinées par le Bureau et le Conseil de gestion du FIF PL. Pour les

sujets transversaux cependant, l'essentiel des pouvoirs de décision est réparti entre ces deux instances. Le Conseil de gestion du FIF PL, composé d'un représentant de chaque organisation professionnelle membre de l'UNAPL, dispose d'un pouvoir délibératif. C'est là que les décisions concernant l'ensemble du FIF PL sont débattues. Le Bureau est composé de huit membres, dont quatre sont présentés par l'UNAPL pour occuper statutairement les fonctions de président, de secrétaire général, de trésorier et de trésorier-adjoint et les quatre autres sont les présidents de section élus par leur section respective (cadre de vie, juridique, santé, technique). Ce bureau est « l'exécutif » du FIF PL ; il met en œuvre les orientations arrêtées par le Conseil de gestion et supervise, au quotidien, la gestion et l'activité du FIF PL. Mais chaque profession garde la main sur les thèmes de formation à privilégier.

Un équilibre à maintenir

Chaque année, le Conseil de gestion délibère pour déterminer les montants de prise en charge maximaux par journée et par an par stagiaire. Ces plafonds sont fixés en fonction des simulations et des projections afin que les fonds ne soient pas épuisés avant la fin de l'année. Ils peuvent être revus en cours d'année si l'équilibre des comptes est menacé par un trop grand afflux de demandes de stages.

Pour des raisons budgétaires, chaque profession peut fixer ces plafonds à un seuil plus bas, avec ou sans accès à la trésorerie. Certaines optent pour un plafonnement à un montant inférieur, privilégiant le nombre de bénéficiaires. Toutefois, en cas d'épuisement de leur budget, elles pourront avoir accès à la trésorerie du FIF PL et prétendre à un droit de tirage supplémentaire. D'autres professions, moins nombreuses, font le choix de se plafonner au montant maximum, mais elles ne pourront bénéficier d'un accès à la trésorerie du FIF PL si leur budget venait à être épuisé.

C'est pourquoi, les montants des plafonds journaliers et annuels peuvent varier d'une profession à l'autre..

Plusieurs types de formation

Le FIF PL s'attache à prendre en charge une palette complète de formations et de prestations d'accompagnement afin de répondre aux besoins exprimés par chaque famille de professions libérales.

Ces actions sont de deux types. Le premier, le plus connu, dépend de chaque profession, ce sont les fonds dits « à gérer par la profession ». Chaque profession reçoit en effet une dotation au prorata de ses effectifs. Le deuxième type de formation relève d'un budget mutualisé, appelé « Fonds spécifiques », qui permet de prendre en charge des actions de formation transversales, communes à l'ensemble des familles de professions libérales. Ces fonds spécifiques permettent également de financer les actions spécifiques des ORIFF-PL dans les régions.

Ces deux fonds sont alimentés par la Contribution à la formation professionnelle (CFP) dont s'acquittent chaque professionnel libéral. Son montant était, pour 2017, de 97 euros par professionnel (contre 95 euros en 2016) et de 131 euros pour un professionnel et son conjoint (contre 129 euros en 2016). La CFP a donc faiblement augmenté.

Le FIF PL accompagne également les évolutions pédagogiques, en particulier les formations dites

« non présentielles » qui se sont développées grâce aux nouveaux outils numériques, qu'il s'agisse d'e-learning ou de cours en ligne ouverts et massifs, plus connus sous l'acronyme anglais MOOC (*Massive open online course*). Cet enseignement à distance permet, à ceux qui y participent via une plate-forme internet, de se former en ligne, de communiquer entre eux, d'échanger avec les enseignants.

Dans tous les cas, le FIF PL prend en charge tout ou partie du prix des formations pour peu qu'elles s'inscrivent dans les priorités définies par chaque profession.

Innovation et mutualisation

Le FIF PL s'est toujours fait un devoir d'être innovant, d'anticiper les demandes des professionnels libéraux et de s'adapter à leurs besoins. Ainsi, la mise en place, en 2013, de fonds spécifiques par thématique, fruit de la hausse de la Contribution à la formation professionnelle (CFP), a permis d'offrir de nouvelles prestations : formations de longue durée, bilans de compétence, actions de reconversion, aide à la création ou à la reprise d'entreprise, validation des acquis de l'expérience, participation à des jurys d'examen ou de VAE... Ces actions s'inscrivent parfaitement dans le compte personnel de formation, instauré par la loi du 5 mars 2014. Comme quoi le FIF PL était précurseur... Elles répondent également à la volonté de l'UNAPL de faire connaître et de soutenir le secteur des professions libérales.

Une double tutelle

Le FIF PL est placé sous une double tutelle : celle des pouvoirs publics, en particulier de la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), mais aussi celle des professionnels libéraux eux-mêmes et des organisations qui les représentent. Avec, à la clef, plusieurs obligations : gérer de manière optimale les fonds et préserver

l'équilibre financier ; utiliser les fonds au plus près des nécessités ; garantir une totale transparence en transmettant les données statistiques et comptables.

L'équilibre financier suppose de jouer à la fois sur les montants alloués aux stagiaires, mais aussi sur leur nombre pour ne pas risquer d'épuiser les fonds comme cela est arrivé pour l'OGDPC (Organisme de gestion du développement professionnel continu) des professions de santé. Rien ne serait pire que de décevoir les attentes.

Un virage numérique réussi

Le FIF PL est également composé d'une équipe de 50 salariés. Ce sont eux qui gèrent au quotidien les demandes de stage. En 2017, ils ont traité 119 234 dossiers. L'équipe a réussi à prendre « le virage du numérique » pour tendre désormais vers le zéro papier. En effet, les dossiers de demande individuelle ainsi que les pièces justificatives et complémentaires sont systématiquement dématérialisés. Ils sont adressés à la plateforme numérique dédiée, dont l'ergonomie en rend l'usage simple et rapide.

Le recours à l'informatisation n'a rien changé au déroulement de la procédure : enregistrement du dossier, préparation, examen, accord préalable, règlement de la prise en charge. Mais il a généré un gain de temps dans le traitement des dossiers, et optimisé l'accessibilité, la consultation et l'archivage. Les demandeurs de prise en charge peuvent à tout moment savoir où en est leur dossier. La notification de l'acceptation ou du rejet de leur demande de prise en charge passe désormais par la voie électronique.

La numérisation a généré un gain de productivité libérant le personnel de tâches chronophages et itératives de saisie.

Le recours au numérique ne concernait que les demandes individuelles. Il a été étendu aux formations collectives et aux appels à candidature, notamment pour les professions de la Section Santé.

FORMATIONS PROFESSIONNELLES CONTINUES

Montant de la Contribution à la formation professionnelle en 2017

97 € / PROFESSIONNEL

PRISES EN CHARGE JUSQU'À :

300 € / JOUR

1 200 € / AN

2 000 € POUR LES FORMATIONS DE LONGUE DURÉE



2017

UNE AUGMENTATION CONSIDÉRABLE DU NOMBRE DE STAGIAIRES



L'année 2017 témoigne du dynamisme du FIF PL. Les fonds engagés ont augmenté de près d'un tiers. Le nombre de stagiaires a crû de 17 %. Il faut y voir le résultat d'une augmentation des montants de prise en charge, mais aussi le succès des actions financées par les fonds spécifiques.

Avec 159 427 stagiaires pris en charge par le FIF PL pour un engagement de 64 839 496,95 euros, l'année 2017 enregistre une évolution considérable. On peut parler d'une « explosion », puisque d'une année sur l'autre, de 2016 à 2017, les montants engagés par le FIF PL ont fait un bond de 30,69 % et le nombre de stagiaires aidés a augmenté de 17,06 %. Sans doute, les plafonds de prise en charge sont une des explications de ce dynamisme. Pour les professions qui n'ont pas accès à la trésorerie, ces plafonds ont été portés de 250 euros par jour et par stagiaire en 2016 à 300 euros en 2017, et de 1 000 euros de prise en charge annuelle par stagiaire en 2016 à 1 200 euros par an en 2017. Et pour celles qui ont accès à la trésorerie, ils ont respectivement été portés de 200 euros par jour et 600 euros par an à 250 euros par jour et 750 euros par an en 2017. Ces augmentations de plafond ont sans doute favorisé les demandes de prise en charge. Et c'est finalement l'objectif du FIF PL : prendre en charge le plus grand nombre possible de stagiaires dans les meilleures conditions. À cet égard, l'année 2017 a été particulièrement réussie.

Nombre total de stagiaires
(y compris fonds spécifiques)

159 427

Soit une évolution de
17,06 %

L'année 2017 est également marquée par une évolution notable des fonds spécifiques dont les engagements, toutes actions confondues, sont passées de près de 7 339 000 euros en 2016 à plus de 8 800 000 euros, soit une progression de 20,07 %. Le nombre de stagiaires pris en charge par ces fonds spécifiques a augmenté de 23,16 %, ce qui témoigne du bien-fondé des décisions du FIF PL lorsqu'il a créé ces fonds en 2012.

Malgré cette augmentation considérable des engagements, l'année 2017 s'est terminée par un solde très positif, puisqu'il restait – à la fin du

mois de décembre – un montant disponible de 26 561 108,78 euros. Selon les principes de mutualisation du FIF PL, ce montant a été reversé au « pot commun » pour les actions de 2018, si bien que les sommes allouées aux fonds spécifiques ont augmenté cette année.

Le dynamisme des engagements concerne les quatre « familles » du FIF PL. Avec toutefois des variations. C'est dans la section « Cadre de vie », qu'il est le plus spectaculaire puisque, d'une année sur l'autre, le montant des fonds gérés par la section (hors actions spécifiques) a progressé de 61,15 % et le nombre de stagiaires de 46,87 %. Suit en terme d'évolution, la section « Technique » avec une progression des montants engagés de 33,31 % et de 38,48 % pour le nombre de stagiaires pris en charge. La section « Santé », qui engage les fonds les plus importants, a connu une progression de 31,84 % en ce qui concerne le montant des engagements et de 12,20 % pour le nombre de stagiaires. La famille « Juridique » contraste un peu

Total des engagements
64,84 millions
 Soit une évolution de
30,69 %

avec ce tableau : +18,12 % pour le montant des fonds engagés, -5,24 % pour le nombre de stagiaires. Mais, comme on le verra dans le détail, ce dernier chiffre n'est pas véritablement représentatif.

Après des reculs successifs des fonds engagés en 2015 et 2016, l'année 2017 a repris de la vigueur.

Les fonds engagés se répartissent de la façon suivante :

- près de 23 490 000 euros pour la section « Santé »,
- un peu plus de 18 732 000 euros pour la section « Technique »,
- près de 8 135 000 euros pour la section « Juridique »,
- près de 5 672 000 euros pour la section « Cadre de vie ».

Les fonds spécifiques ont, eux aussi, notablement progressé (+20 %). Ils financent, rappelons-le, en partie des actions transversales aux quatre sections. Au sein de ces fonds, les engagements de l'enveloppe « Aide à l'installation » ont presque doublé, passant de 693 200 euros à près d'un million (980 160 euros). Il faut y voir la volonté du FIF PL d'aider à la création ou à la reprise d'entreprises qui irrigueront le « monde libéral ».

Ces fonds spécifiques illustrent également une des vocations du FIF PL, à savoir la mutualisation, puisque les fonds qui n'ont pas été engagés une année sont réaffectés l'année suivante.



FONDS INTERPROFESSIONNEL DE FORMATION
DES PROFESSIONNELS LIBÉRAUX

Montant 2017
des fonds engagés
par les professions

56,02 millions

d'euros engagés

+32,53 %

par rapport à 2016

8,81 millions

Montant des fonds
spécifiques

+20,07 %

par rapport à 2016



fifpl

FONDS INTERPROFESSIONNEL DE FORMATION
DES PROFESSIONNELS LIBÉRAUX

Les chiffres clés 2017
de la section Cadre de vie

+ de **5,5 millions**
d'euros engagés

+61,15 %
par rapport à 2016

10 601

stagiaires pris en charge

+46,87 %
par rapport à 2016



www.fifpl.fr

Section CADRE DE VIE

Architectes
Architectes d'Intérieur
Économistes de la Construction
Essais et Analyses Techniques
Experts Agricoles,
Fonciers et Immobiliers
Géomètres-Experts
Gestion du Patrimoine Culturel
Gestion du Patrimoine Naturel
Guides-Conférenciers
Ingénierie et Études Techniques

SECTION CADRE DE VIE

2017 en bref

L'année 2017 a enregistré une progression spectaculaire du nombre de stagiaires issus des différentes professions du cadre de vie, pris en charge directement par les fonds alloués à la section : 10 601 euros, soit une augmentation de 46,87 % par rapport à 2016. Ceux-ci ont suivi 186 391 heures de formation. Ce qui représente une somme de 5 671 577,83 euros engagés, soit une augmentation de 61,15 % par rapport à 2016. Les professions du cadre de vie ont donc consommé légèrement plus de 10 % des montants engagés par les quatre sections.

Il faut ajouter les 393 stagiaires qui ont bénéficié des fonds spécifiques pour une somme de 577 459,05 euros, soit près de 9,25 % des fonds spécifiques (hors aide à l'installation et à la création ou reprise d'entreprise ou formation des ORIFF-PL).



LES FONDS GÉRÉS PAR LES PROFESSIONS

Incontestablement, la section cadre de vie a connu la progression la plus spectaculaire. Il est vrai que c'est aussi la moins consommatrice en chiffres absolus. C'est également la section la plus petite en nombre de professionnels, et donc en nombre de stagiaires potentiels.

La section était dotée de 7 903 047 euros pour 2017. Elle n'a consommé qu'un peu plus de 71,7 % de cette enveloppe, soit 5 671 577 euros. Mais ce pourcentage est plus élevé que celui de 2016 puisqu'il n'était alors que de 60 %, ce qui confirme le dynamisme de la section.

Avec respectivement 4246 stagiaires et 83 654 heures de formation, les architectes arrivent en tête des professions du cadre de vie pour le nombre de stagiaires qui ont suivi une formation financée par le FIF PL et le nombre d'heures de formation. Ils ont consommé 48,4 % des montants engagés à la section cadre de vie (contre 51,09 % en 2016), soit 2 745 126,18 euros, pour un peu plus de 40 % des stagiaires pris en charge. Leur « poids » dans la consommation des fonds est inférieur à ce qu'il était en 2016, non parce qu'ils ont moins consommé, mais parce que d'autres professions ont consommé davantage.

Alors qu'en 2016, ils n'avaient consommé qu'une très faible part de leur dotation, cette année les experts agricoles, fonciers et immobiliers arrivent en deuxième position pour le nombre de stagiaires et d'heures de formation financées par le FIF PL avec 2515 stagiaires et 32 005 heures de formation. Cette année, la profession a consommé près de 75 % des fonds qui lui étaient alloués, soit 852 061,15 euros.

Les professions de l'ingénierie et des études techniques viennent en troisième position, avec 1594 stagiaires et 33 410 heures de formation, pour un montant de 1 000 302 euros, devançant ainsi les experts agricoles, fonciers et immobiliers pour le volume des fonds engagés par les professions du cadre de vie, soit plus de 17,6 %.

Les géomètres experts ont profité cette année de la mutualisation des fonds et ont consommé la totalité de leurs dotations 2017, avec 1212 stagiaires et 12 760 heures de formation pour un montant de 383 385,95 euros.

Les professions des essais et analyses techniques ont engagé 355 779,83 euros pour financer 17 134 heures de formation suivies par 673 stagiaires.

Les économistes de la construction ont également profité de la mutualisation des fonds. Les 230 960,28 euros engagés par la profession en 2017 ont permis de financer 2507 heures de formation pour 139 stagiaires.

141 stagiaires relevant de la profession « architecte d'intérieur » ont cumulé 3204 heures de formation pour un montant de 69 000 euros.

Les deux professions restantes ont engagé des sommes plus faibles. Les conservateurs-restaurateurs ont engagé 29 759 euros pour 66 stagiaires.

Pour les guides conférenciers, les sommes en jeu et le nombre de stagiaires sont, là aussi, faibles : 5 203 euros pour 15 stagiaires, dont une partie n'aurait pu avoir lieu sans recours à la trésorerie.

Comme on le verra en détail, le FIF PL répond parfaitement aux attentes des professionnels de mettre à jour leurs connaissances et de maintenir leur niveau de compétence. L'un des meilleurs exemples est le nombre de stagiaires de plusieurs professions (architectes, économistes de la construction, professions de l'ingénierie et études techniques, architectes d'intérieur...) qui ont opté pour une formation en CAO/DAO. Le choix des géomètres experts de se tenir au courant de l'évolution des techniques et des évolutions législatives et réglementaires en est un autre exemple.

En même temps, le FIF PL ne restreint pas les choix des professionnels. Le nombre de formations proposées (plus de 200 !) par la section Cadre de vie et le fait que certaines d'entre elles ne soient suivies que par un petit nombre de stagiaires le prouvent. Entre la mise à niveau de connaissances générales et l'acquisition de connaissances pointues, l'éventail des actions de formation est très ouvert.

LA CONSOMMATION DES FONDS SPÉCIFIQUES PAR THÉMATIQUE

À ces fonds engagés dans le cadre des fonds que les professions gèrent directement, il faut ajouter les fonds spécifiques qui ont bénéficié à des « ressortissants » de la section Cadre de vie.

Les professions du cadre de vie ont consommé 9,25 % environ des fonds spécifiques (hors aide à l'installation ou à la création ou reprise d'entreprise) de la section. C'est un pourcentage plus élevé qu'en 2016.

Sur les 393 stagiaires qui en ont bénéficié, 250 ont suivi une formation de longue durée, 55 ont passé un bilan de compétences, 40 se sont engagés dans une formation de conversion, 39 se sont présentés à une validation des acquis de l'expérience (VAE) ou à un diplôme qualifiant et 9 ont participé à un jury de VAE ou d'examen. La totalité de ces actions ont représenté un montant de 577 459,05 euros. Les formations longue durée représentent un montant de 386 461,92 euros, les bilans de compétences 81 008 euros, les actions de conversion 68 809,13 euros et les VAE et diplômes qualifiants une somme de 38 380 euros.

128 stagiaires
en formation
longue durée
en 2017

83 654
heures
de formation



Les architectes

Avec une enveloppe de 2 745 126 euros, les architectes ont consommé 48,4 % du montant des engagements de la section Cadre de vie en 2017, un pourcentage moins élevé qu'en 2016 (51,09 %), bien que le montant des sommes engagées soit supérieur et ait augmenté de plus de 52,6 % en 2017 qu'en 2016. Le nombre de stagiaires d'une année sur l'autre a augmenté de 18,2 %, passant de 3591 à 4246. Le nombre d'heures de formation suivi atteint 83 654 heures. Indéniablement, ce sont les formations en CAO/DAO qui ont eu le plus de succès, loin devant la conception d'un permis d'aménagement, l'environnement et l'énergie, le management et la gestion en agence d'architecture, la rénovation de bâtiments à caractère patrimoniale ou la conduite de chantier et la maîtrise des coûts.

La prise en charge journalière était de 300 euros, dans la limite de 600 à 1200 euros selon les actions retenues.

Avec 128 stagiaires qui ont suivi une formation de longue durée, les architectes forment le plus gros bataillon de professionnels du Cadre de vie qui ont eu recours à ce type de fonds spécifiques. Ils ont consommé près de la moitié des fonds qui y étaient consacrés (192 749,69 euros sur 386 461,92 euros). Le nombre d'heures de formation de longue durée chez les architectes s'élève à 26 985 heures, soit un peu plus de 210 heures en moyenne par stagiaire.

Ce sont également les architectes qui arrivent en tête pour les bilans de compétences ou pour les formations de conversion. Les bilans de compétences pour les architectes totalisent la somme de 28 958 euros (une partie, 4350 euros, concerne des auto-entrepreneurs). Et les formations de conversion totalisent 26 310 euros (dont 6000 consommés par des auto-entrepreneurs).

97 026,07 €
pour la
formation
longue durée

Principales formations
financées : CAO/DAO



Les professions de l'ingénierie et des études techniques

Les professions de l'ingénierie et des études techniques ont consommé 17,6 % des engagements du cadre de vie, soit plus d'un million d'euros. Elles sont loin toutefois d'avoir épuisé les fonds qui leur étaient dévolus, et elles ont consommé environ 40 % de leur dotation annuelle.

Les formations en CAO/DAO ont connu également un certain succès chez les stagiaires issus de ces professions. La stratégie d'entreprise aussi.

Le montant de prise en charge journalier était généralement de 300 euros, tandis que le montant annuel pouvait atteindre 1200 euros pour certaines actions.

Les professionnels de l'ingénierie et des études techniques forment le deuxième « bataillon » de professionnels du Cadre de vie à avoir suivi une formation de longue durée pour un montant de 97 026,07 euros, soit 58 professionnels qui ont bénéficié de 15 874 heures de formation. Ils arrivent également en second pour les bilans de compétences (25 300 euros) et pour les formations de conversion (20 666 euros).



Totalité de
leur dotation
utilisée

Économistes de la Construction

Comme en 2016, les économistes de la construction ont utilisé la totalité de leur dotation. Le montant de leurs engagements représente 4,07 % des engagements de la section Cadre de vie. Les choix des 139 stagiaires ont été dispersés entre de nombreux modules de formation.

La prise en charge annuelle était plafonnée à 750 euros et le montant journalier était de 250 euros par jour.

17 134
heures
de formation

Budget engagé
355 779,83 €
en 2017



Essais et Analyses Techniques

Les montants engagés par les professionnels des essais et des analyses techniques ont plus que doublé en 2017 par rapport à 2016. Ils étaient de 182 576,22 euros en 2016 et se sont montés à 355 779,83 euros en 2017, soit une augmentation de près de 95 %. De plus, ils ont consommé 90 % de l'enveloppe qui leur était dévolue. Cette évolution se traduit également par le nombre d'heures de formation suivies : 17 134 contre 9372 en 2016, soit une augmentation de près de 82,8 %. Le choix des stagiaires s'est porté sur des formations « généralistes ». Quelques stagiaires (17) se sont tournés vers la « démarche de développement relationnel, commercial et de gestion de portefeuille ».

Le montant des fonds engagés représente un peu plus de 6 % des fonds consommés par les professions du Cadre de vie.

Le montant de la prise en charge journalière était fixé à 250 euros dans la limite de 750 euros par an.



Géomètres-experts

Les géomètres-experts ont eu recours à la trésorerie en 2017 et ont consommé la totalité de leur dotation, soit 383 385 euros (dont 74 033 euros d'accès à la trésorerie), mais 6,75 % des fonds engagés de la section (contre 8,73 % en 2016). L'essentiel des choix des stagiaires (76 % environ) s'est porté sur la mise à niveau des compétences et des connaissances, qu'il s'agisse de celles liées à l'évolution des techniques ou celles liées à l'évolution des textes législatifs et réglementaires, soit des formations choisies par 1023 stagiaires.

Les montants de prise en charge étaient respectivement de 250 euros par jour et de 750 euros par an.

76 % des stagiaires
ont choisi une mise
à niveau des
compétences et
des connaissances

Totalité de
leur dotation
utilisée

69 000 €
de dotation
utilisée

1/3 des stagiaires
a choisi
une formation
en CAO/DAO



Architectes d'intérieur

Les architectes d'intérieurs ont consommé un peu plus de 61,1 % de leur dotation, soit 69 000 euros sur les 112 927,86 euros qui leur étaient attribués. C'est un pourcentage stable.

Un tiers des stagiaires (43 sur 141) a opté pour une formation en CAO/DAO. 24 stagiaires sont allés se former à la démarche de développement relationnel, commercial et gestion de portefeuilles clients. 15 sont allés vers le management et le coaching.

Les montants de prise en charge étaient respectivement de 250 euros par jour limité à 500 ou 750 euros par an.

Conservateurs restaurateurs

29 759,37 €
engagés



Toutes activités confondues, gestion des musées, gestion des sites et monuments historiques, gestion du patrimoine, ces professionnels ont engagé 29 759,37 euros sur les 38 720,44 euros de leur dotation. Les 66 stagiaires retenus ne l'ont donc pas consommée en entier.

32 005
heures
de formation

2 515
stagiaires



Experts agricoles, fonciers et immobiliers

Les experts agricoles, fonciers et immobiliers ont principalement opté pour le module de formation « Toute formation liée à la pratique de la gestion professionnelle ». Les 2515 stagiaires ont cumulé 32 005 heures de formation. Les fonds qu'ils ont consommés représentent un tout petit peu plus que 15 % des fonds consommés par les professions de la section Cadre de vie.

Les plafonds de prise en charge variaient de 200 à 250 euros par jour et stagiaire, et de 600 à 750 euros par an selon les actions choisies.

Les experts agricoles, fonciers et immobiliers ont consommé 14 600 euros en VAE et diplômes qualifiants.

Guides conférenciers

Totalité de
leur dotation
utilisée

Les guides conférenciers classés « enseignement culturels » ont consommé la totalité de leur dotation. Ils ont pu avoir accès à la trésorerie, ce qui a permis de répondre aux demandes.



FONDS INTERPROFESSIONNEL DE FORMATION
DES PROFESSIONNELS LIBÉRAUX

Les chiffres clés 2017
de la section Juridique

+ de **8,1 millions**
d'euros engagés

+18,12 %
par rapport à 2016

31 392
stagiaires pris en charge

-5,24 %
par rapport à 2016

Section JURIDIQUE

Administrateurs Judiciaires

Avocats

Commissaires-Priseurs

Greffiers

Huissiers de Justice

Mandataires Judiciaires

à la Protection des Majeurs

Notaires

SECTION JURIDIQUE

2017 en bref

La section juridique a engagé 8 134 641 euros en 2017, soit une progression de + 18,12 % des engagements. La section a engagé 14,51 % des fonds engagés par les professions des quatre sections, pourcentage légèrement plus faible qu'en 2016, dû à la progression des trois autres sections. Elle a consommé 90 % de sa dotation annuelle, ce qui la place en tête des sections pour le taux de consommation des fonds.

FONDS GÉRÉS PAR LES PROFESSIONS

Avec 8 134 641,19 euros, la section Juridique arrive en troisième position des fonds engagés gérés par les sections et pour le nombre de stagiaires pris en charge (31 392), et quatrième pour ce qui est de la progression des fonds engagés d'une année sur l'autre. C'est également la section la moins nombreuse en matière d'effectifs professionnels.

C'est celle qui enregistre le plus grand nombre de dossiers collectifs : ceux-ci émanent des deux gros « bataillons » de la section : les avocats et les notaires. L'organisation de la formation continue des avocats est en effet structurée à travers les Centres régionaux de formation professionnelle des avocats (CRFPA) et les organisations syndicales. Depuis quelques années, une enveloppe de quelque 3 millions d'euros est consacrée aux formations qu'ils délivrent. Il suffit que le plafond de prise en charge par stagiaire augmente d'une année sur l'autre pour que le nombre de stagiaires diminue mathématiquement. C'est ce qui s'est passé en 2017. C'est donc la raison pour laquelle, en 2017, le nombre global de stagiaires pris en charge dans le cadre de la Section juridique a diminué de - 5,25 %, passant de 33 127 en 2016 à 31 392 en 2017.

Cependant, la profession domine toutes les autres en matière de consommation : les engagements des avocats en 2017 représentent 81,60 % des fonds engagés par la section. Avec 6 637 871 euros engagés, ils arrivent largement en tête de la section Juridique. De même pour le nombre de stagiaires puisque 23 902 d'entre eux ont suivi une formation, soit plus des trois quarts des stagiaires pris en charge

par la section (76 %). Les notaires arrivent en seconde position, mais loin derrière, avec 1 074 384,39 euros engagés et 5651 stagiaires, soit respectivement 13,20 % des fonds engagés par la section et 18 % des stagiaires pris en charge. Les huissiers arrivent en troisième position avec 3,17 % des fonds engagés et 3,58 % de stagiaires. Les quatre autres professions consomment chacune moins de 1 % des montants engagés...

L'essentiel des formations suivies, quelle que soit la profession, porte sur les compétences professionnelles.

FONDS SPÉCIFIQUES

La section Juridique a utilisé 951 775,40 euros sur les fonds spécifiques, soit un peu moins de 15 % des fonds spécifiques (hors aide à l'installation et à la création ou reprise d'entreprise). Ces fonds ont bénéficié à 642 stagiaires + 234 (solid/prévisionnel) = 876 stagiaires. Plus de la moitié de ces fonds, soit 540 908 euros, concerne les formations de longue durée suivies par 316 stagiaires. 231 411 euros ont été utilisés pour des bilans de compétences (157 stagiaires), tandis que 115 756 euros ont servi à accompagner les stagiaires passant une validation des acquis de l'expérience ou un diplôme qualifiant (137 stagiaires) et que 42 095 euros ont été consacrés à des actions de conversion (24 stagiaires).

876 stagiaires
total général
sur fonds spécifiques

24 675
stagiaires

6,6 millions
d'euros de
dotation
utilisée



Avocats

C'est, de loin, la profession qui « pèse » le plus en matière de fonds engagés. Cette position « dominante » a eu tendance à s'accroître en 2017 puisque le pourcentage des fonds engagés est passé de 77 % à 81,6 % entre 2016 et 2017 et le pourcentage de stagiaires pris en charge de 74,5 % à 76,14 %.

La profession est celle, toutes sections confondues, qui recourt le plus à la procédure de demande collective. L'organisation de la formation continue de la profession, structurée à travers les Centres régionaux de formation professionnelle des avocats (CRFPA) et les organisations syndicales, y est pour quelque chose.

En effet, les formations organisées par les CRFPA et les organisations syndicales arrivent largement en tête, avec 13 027 stagiaires qui les ont suivies. À cela, il faut ajouter les formations portant sur toutes les matières juridiques et compétences professionnelles liées à ces matières (9243 stagiaires). Trois autres propositions de formations dépassent les 200 stagiaires : les formations de médiation (346 stagiaires), les formations linguistiques (330) et les formations en informatique (237). L'ensemble des stagiaires a suivi 216 476 heures de formation.

Les avocats ont consommé 90,3 % de la dotation que la profession avait à gérer en direct, 6 637 871 euros (sur 7 346 758 euros).

275 stagiaires ont bénéficié d'une formation de longue durée pour un montant de 460 151,72 euros. 148 stagiaires ont passé un bilan de compétences pour un montant de 219 567 euros. 137 ont passé une validation des acquis de l'expérience ou un diplôme qualifiant pour un montant de 115 756 euros, et 23 ont suivi une formation de conversion pour un montant de 41 295,75 euros. Indéniablement, la profession est de loin la plus forte consommatrice de fonds spécifique de la section Juridique, ce qui n'est pas étonnant compte tenu de son poids démographique.

2 942
stagiaires

53 579
heures de
formation



Notaires

Les notaires passent également beaucoup par des demandes collectives. 2942 stagiaires sont passés par cette procédure pour suivre des formations ayant trait à la pratique professionnelle et à la compétence juridique, fiscale et patrimoniale. 2654 autres stagiaires s'y sont inscrits individuellement. Les autres propositions (formations linguistiques, informatiques, gestion de l'office) rencontrent nettement moins de succès. Aucune d'entre elles n'est suivie par plus de 15 stagiaires. L'ensemble des stagiaires a suivi 53 578 heures de formation.

Les notaires ont consommé 95,44 % de la dotation que la profession avait à gérer en direct, soit 1 074 384 euros.

34 stagiaires ont bénéficié d'une formation de longue durée pour un montant 67 006 euros, 4 ont passé un bilan de compétences (5844 euros).

258 185 €
engagés
en 2017

15 554
heures de
formation



Huissiers de Justice

Les huissiers de justice ont engagé 258 185 euros, soit 70,84 % de leur dotation. Ce qui a permis de prendre en charge 1124 stagiaires pour 15 554 heures de formation. Les formations les plus courues ont trait à l'exercice professionnel (658 stagiaires).

Elles sont suivies par celles relatives à la compétence juridique des huissiers de justice (413 stagiaires). La médiation arrive loin derrière (28 stagiaires). Une douzaine de stagiaires a suivi une formation linguistique.



Greffiers

La dotation des greffiers se montait à 75 171 euros. Elle a été entièrement consommée par 354 stagiaires qui ont suivi 2845 heures de formation.

Les engagements de la profession pèsent peu dans les engagements de la section : 0,92 %.

Dotation
75 171 €

2 845
heures de
formation



258 185 €
engagés
en 2017

Mandataires judiciaires à la protection des majeurs

La dotation des mandataires judiciaires à la protection des majeurs s'élevait à 66 398 euros. Elle a été entièrement consommée par 284 stagiaires qui ont suivi 2973 heures de formation. Trois mandataires judiciaires ont passé un bilan de compétences et un a suivi une formation de conversion.



Dotation
45 799 €

Commissaires priseurs

La dotation des commissaires-priseurs était de 45 799 euros. Le montant de leurs engagements est de 16 500 euros, soit 36 % de leur enveloppe. 51 stagiaires ont suivi 1111 heures de formation.



13 392 €
de dotation
en 2017

Administrateurs judiciaires

La dotation des administrateurs judiciaires était de 13 392 euros. Ils ont consommé à peine la moitié (6129 euros) pour 26 stagiaires qui ont suivi 230 heures de formation.



FONDS INTERPROFESSIONNEL DE FORMATION
DES PROFESSIONNELS LIBÉRAUX

Les chiffres clés 2017
de la section Santé

près de **23,5 millions**
d'euros engagés

+31,84 %
par rapport à 2016

57 838
stagiaires pris en charge

+12,20 %
par rapport à 2016



www.fifpl.fr

Section SANTÉ

Activités Hospitalières

Biologistes

Chirurgiens-Dentistes

Diététiciens

Infirmiers

Masseurs-kinésithérapeutes

Orthophonistes

Orthoptistes

Pédicures-Podologues

Pharmaciens

Sages-Femmes

Vétérinaires

SECTION SANTÉ

2017 en bref

Avec une augmentation des fonds engagés de 31,84 % et une augmentation de 12,20 % du nombre de stagiaires pris en charge dans le cadre des fonds gérés par les professions, la section Santé a fait preuve d'une belle vitalité en 2017. Elle fournit le plus gros contingent de stagiaires, même si certaines professions sont loin d'utiliser la totalité de leurs fonds. La section a engagé 23 489 437 euros.



FONDS GÉRÉS PAR LES PROFESSIONS

La section Santé arrive en tête pour le nombre de stagiaires pris en charge par le FIF PL. Il est vrai que la section réunit le plus grand nombre de professionnels potentiellement concernés. Ensemble, les douze professions qui sont réunies dans cette « famille » ont engagé près de 23,5 millions d'euros pour 57 838 stagiaires et plus d'un million d'heures de formation (1 058 091 heures exactement). Toutefois, la section n'a consommé que les deux tiers de sa dotation annuelle : 23 489 437,41 euros sur 35 372 553,54 euros. C'est qu'en effet, le recours aux fonds du FIF PL varie selon les professions. Certaines d'entre elles ont accès au dispositif de Développement professionnel continu (DPC) qui « concurrence » le FIF PL, bien que le DPC ne recouvre pas nécessairement les mêmes thématiques. De même, les effectifs de chacune des professions sont inégaux. Toutes les professions ne disposent pas de la même « force de frappe ». La mutualisation des fonds prend tout son sens pour des professions qui sont de plus en plus appelées à se coordonner autour des patients et à coopérer autour des grands thèmes de santé publique. Certaines professions épuisent leurs fonds, d'autres ont recours à la trésorerie. C'est le cas des kinésithérapeutes, des orthophonistes, des diététiciens. Tandis que d'autres avaient encore largement de la marge en fin d'année, tels que les infirmiers, les chirurgiens-dentistes ou les biologistes et, dans une moindre mesure, les vétérinaires. Mais l'ensemble de ces professions se fait un devoir de maintenir ses connaissances et ses compétences. Le choix des thèmes retenus en atteste, le nombre de stagiaires aussi. Et les réserves des uns servent à d'autres.

Les infirmiers libéraux disposaient de la plus forte dotation de la section, plus de 11 millions d'euros (11 715 892,24 euros très exactement), soit un tiers des fonds dévolus à la section Santé. Comme en 2016, ils n'ont pas épuisé la totalité de ces fonds, puisqu'ils n'ont engagé que 3 558 137,53 euros. En tout, 7592 stagiaires ont profité d'une formation FIF PL, ce qui est relativement peu compte tenu des effectifs de la profession.

Tel n'est pas le cas des masseurs-kinésithérapeutes. Ces derniers ont épuisé la dotation qui leur était dévolue et ont eu accès à la trésorerie. Leurs engagements se montent à 8 070 997,91 euros. Ils arrivent donc largement en tête quant aux montants engagés. C'est aussi cette profession qui a représenté le plus fort contingent de stagiaires : 15 179, pour 380 115 heures de formation.

Viennent ensuite les orthophonistes, qui ont engagé la totalité de leur dotation : 3 690 730,05 euros (dont un accès à la trésorerie récupérée sur la mutualisation pour un montant de 1 484 420 euros). L'ensemble de cette dotation a permis à 10 614 stagiaires de suivre 202 773 heures de formation.

En quatrième position, les chirurgiens-dentistes n'ont utilisé que 59 % de leur dotation, soit 3 411 221,11 euros. Cependant, 11 208 stagiaires ont bénéficié de 104 499 heures de formation.

Les pharmaciens disposaient d'une dotation de 1 696 633,32 euros. Ils en ont consommé une bonne partie (88,52 %), soit 1 501 907 euros pour 5475 stagiaires et 48 398 heures de formation.

Les pédicures-podologues ont pris en charge 2346 des leurs pour 55 312 heures de formation. Ils ont engagé 1 135 364,59 euros.

Les vétérinaires ont engagé 1 042 049,08 euros. 2695 stagiaires ont suivi 65 801 heures de formation.

Chez les sages-femmes, 1529 stagiaires ont engagé 639 601 euros pour 48 166 heures de formation.

Trois professions ont engagé des fonds relativement faibles en 2017 : les orthoptistes (168 614,27 euros), les biologistes (168 152,61 euros), et les diététiciens (102 661,84 euros). Mais il est vrai qu'une partie des biologistes, médecins, ont accès au FAF-PM.

La nature des thèmes de formation suivis varie également d'une profession à l'autre. En 2017, les infirmiers se sont tournés de préférence vers des thèmes ayant trait à l'évolution ou l'environnement de leur profession. Alors que les masseurs-kinésithérapeutes optaient plus largement pour des thèmes ayant trait à leur pratique, qu'ils souhaitaient soit perfectionner, soit compléter.

FONDS SPÉCIFIQUES

La totalité des fonds spécifiques (hors aide à l'installation, à la création ou à la reprise d'entreprise) consommés par les professions de la santé s'est montée à 2 388 398 euros. La section Santé est donc la deuxième, derrière la section « Technique », en ce qui concerne le montant des fonds spécifiques qu'elle a consommés. Ce sont les formations de longue durée qui en ont drainé

3 317 stagiaires
total général
sur fonds spécifiques

une bonne partie : 1 355 213 euros pour 869 stagiaires.

190 stagiaires ont suivi une formation de conversion et 165 stagiaires ont réalisé un bilan de compétences pour des montants respectivement de 332 292 euros et 243 121 euros. 350 professionnels de la santé ont participé à un jury de validation des acquis de l'expérience ou à un jury d'examen (dont 247 orthophonistes et 58 pharmaciens). En revanche, très peu de personnes (8) ont passé une validation des acquis de l'expérience ou un diplôme qualifiant.

679 professionnels ont suivi des formations, financées sur le fonds de dotation section Santé, et consacrées en grande partie à l'évolution législative et organisationnelle des professions et du système de santé ou à la formation de professionnels chargés de la promotion de la profession.

Les pharmaciens, pour 1056 d'entre eux, ont bénéficié du Fonds de solidarité et réserve conjoncturelle à hauteur de 211 200 euros pour suivre une formation sur la vaccination antigrippale en officine.

15 179
stagiaires

+ de
8 millions
d'euros engagés
en 2017



Masseurs kinésithérapeutes

Les masseurs-kinésithérapeutes ont épuisé la totalité de leur dotation, dont une petite partie (279 803 euros) provenait de l'accès à la trésorerie. Le montant de leurs engagements s'élève à plus de 8 millions (8 070 997,91 euros), soit une augmentation de 31 % par rapport à 2016. Ils ont consommé 34,36 % des fonds engagés par la section Santé, un pourcentage quasiment identique à ce qu'il était en 2016. Le nombre de stagiaires a progressé de 5,70 % : 15 179 en 2017 contre 14 360 en 2016.

Les montants de prise en charge étaient limités à 250 euros par jour, et allaient de 500 à 750 euros par an selon les actions de formation. Trois thèmes se détachent nettement : les thérapies manuelles et analytiques (6290 stagiaires) ; la kinésithérapie du sport et traumatologie (2105 stagiaires) ; les techniques globales, posturales, gymniques (2073 stagiaires).

Viennent ensuite la rééducation périnéo-sphinctérienne et ano-rectale (826 stagiaires), le perfectionnement ou la remise à niveau en ostéopathie (640).

À noter que 14 masseurs kinésithérapeutes ont suivi une formation de conversion pour un montant de 23 699 euros.



**3,5 millions
d'euros engagés
en 2017**

Infirmiers

Comme en 2016, les infirmiers ont sous-utilisé leur dotation. Pour autant, ils arrivent en troisième position, derrière les kinésithérapeutes et les orthophonistes, pour la totalité des montants engagés : 3 558 137,53 euros, une progression de près de 19 %. Les fonds consommés par les infirmiers représentent 15,14 % des fonds utilisés par la section Santé.

Les infirmiers sont les seuls professionnels de santé à être passés en nombre par des demandes collectives, lesquelles totalisent 57,2 % des fonds engagés par la profession. Ce pourcentage est toutefois inférieur à ce qu'il était en 2016 (58,7 %). 5215 stagiaires sont passés par un dossier collectif, 2337 se sont inscrits individuellement.

En 2017, le thème de formation qui arrive en tête concerne la nomenclature générale des actes professionnels, « les soins infirmiers et leur cotation », suivi par 1820 stagiaires. 213 stagiaires ont opté pour la formation « de la DSI au bilan de soins infirmiers : anticiper et s'y préparer », dans le cadre d'une formation collective. Individuellement, les stagiaires ont retenu les thèmes suivants : « l'exercice en groupe » (254 stagiaires), « la responsabilité professionnelle des infirmiers libéraux » (247). Il s'agit donc là de thèmes touchant à l'évolution de la profession ou à son organisation, plus qu'aux compétences. Néanmoins, certains thèmes relatifs aux actes eux-mêmes ont recueilli l'adhésion de plus d'une centaine de stagiaires : « nutrition entérale et parentérale », « prise en charge des plaies chroniques », « prise en charge de la douleur » ou encore « l'infirmier devant une situation d'urgence ». À noter que beaucoup de stagiaires ont profité du FIF PL pour l'obtention d'un diplôme universitaire : 347 d'entre eux, par exemple ont suivi une formation au diplôme de cadre de santé. Les montants de prise en charge étaient de 300 euros par jour et de 300 à 1200 euros par an selon les actions de formation.

En ce qui concerne les fonds spécifiques, 185 infirmiers et infirmières ont suivi une formation de longue durée pour un montant de 257 627 euros, ce qui représente 19 % des fonds engagés par la section dans ce type de formation. 134 infirmiers ont suivi une formation de conversion pour un montant de 231 852 euros, et 80 ont passé un bilan de compétences, ce qui représente une prise en charge de 117 775 euros.

10 614
stagiaires

3,69
millions
d'€ engagés



Orthophonistes

Avec 3 690 730 euros engagés (en augmentation de 36,6 % par rapport 2016), les orthophonistes ont consommé 15,71 % des fonds utilisés par la section Santé. Ils arrivent donc en deuxième position pour l'utilisation des fonds du FIF PL. Le nombre de stagiaires s'est élevé à 10 614 (+ 17,8 %). Ils arrivent en troisième position derrière les chirurgiens-dentistes.

Les montants de prise en charge étaient de 150 euros par jour, et 750 euros par an.

Quatre thèmes se détachent nettement : « cognition, mathématiques » (3432 stagiaires), « phonation, déglutition, troubles de l'oralité, fonction oro-myo faciale » (1782 stagiaires), « communication, langage oral, fluence » (1421 stagiaires) et « langage écrit et graphie » (1126 stagiaires). La formation sur l'autisme a été suivie par 527 stagiaires.

En ce qui concerne les fonds spécifiques, 80 orthophonistes ont suivi une formation de longue durée pour un montant de 95 415 euros, et 27 ont passé un bilan de compétences pour un montant de 39 558 euros.

104 499

heures de
formation

3,4 millions
d'euros engagés
en 2017



Chirurgiens dentistes

Comme en 2016, les chirurgiens-dentistes arrivent en quatrième position pour le volume des engagements : 3 411 221 euros, en progression de 42 % environ par rapport à 2016. Mais, comme en 2016, ils n'ont pas consommé la totalité de leur dotation (59 %) qui se montait à 5 723 937 euros. Le montant des sommes qu'ils ont engagées représente 14,52 % des engagements de la section Santé. 11 208 stagiaires ont suivi 104 499 heures de formation.

Le montant de prise en charge était de 250 euros par jour et de 750 euros par an.

1593 professionnels ont suivi une formation sur la radioprotection ; 1550 ont opté pour une formation en odontologie conservatrice, la prise d'empreinte optique et la fabrication de la prothèse assistée par ordinateur ; 871 ont suivi la formation implantologie parodontologie ; 1020 chirurgiens-dentistes ont suivi une formation portant sur des thèmes prioritaires dans le cadre de manifestations nationales.

À noter que 7 chirurgiens-dentistes ont passé un bilan de compétences.



5 475
stagiaires

88,5 % de
leur dotation
utilisée

Pharmaciens

Les pharmaciens ont consommé 88,5 % de leur dotation. Il est vrai qu'ils n'avaient pas consommé 25 % de leur budget au 30 septembre 2017 et qu'ils ont reversé 2 310 899 au « pot commun ». Le montant des sommes qu'ils ont engagées (1 501 907 euros) représente 6,39 % des sommes engagées par les professions de la section Santé. Elles ont permis de prendre en charge 5475 stagiaires (contre 5155 en 2016) pour 48 398 heures de formation. Les quatre cinquièmes de ces stagiaires ont suivi le module « Prise en charge du patient » et 266 ont choisi « La thérapeutique à l'officine », des choix qui reflètent l'évolution du métier de pharmacien. 150 ont suivi une formation en e-learning sur la sécurisation de la dispensation des médicaments.

Le montant de prise en charge allait de 150 à 300 euros par jour, et de 450 euros à 1200 euros par an, selon les actions de formation.

En ce qui concerne les fonds spécifiques, 182 pharmaciens ont été pris en charge pour une formation longue durée, ce qui représente un engagement de 247 423 euros pour 28 289 heures de formation et 18,25 % des montants engagés par la section Santé dans ce type de formation.

6 869

heures
de formation

168 152

euros engagés
en 2017



Biologistes médicaux

Les biologistes sont loin d'avoir épuisé leur budget, le montant de leurs engagements ne représentant que 28,30 % de leur dotation (168 152 euros sur 594 235 euros) et 0,71 % des engagements de la section Santé. Il est vrai que les biologistes médecins ont accès au FAF-PM.

Le montant de prise en charge journalier allait de 200 à 300 euros par jour, limité entre 400 et 1200 euros par an selon les actions de formation suivies.

484 stagiaires ont suivi 6869 heures de formation qui ont porté sur des thèmes classiques, la biologie humaine (137 stagiaires), la biologie non humaine (84 stagiaires), ou sur la formation « de l'ADN, du fer, des antibiotiques aux modifications du SIL en 2017 »



1,04 million €
engagés en 2017

2695
stagiaires

Vétérinaires

Les vétérinaires ont engagé 1 042 049 euros sur les 1 434 828 euros dont ils disposaient en 2017. Leur « poids » dans la consommation de la section Santé est donc faible : 4,43 %. Le nombre de stagiaires est légèrement inférieur à ce qu'il était l'année précédente : 2695 contre 2711 en 2016. Le nombre d'heures de formation s'élève à 65 801 heures.

Le montant des prises en charge était de 250 euros par jour, limité à 750 euros par an.

La quasi-totalité des formations suivies concerne les carnivores domestiques et les nouveaux animaux de compagnie (1735 stagiaires). Viennent ensuite à parts à peu près égales la radioprotection (270 stagiaires), la formation à l'ostéopathie (222), et le management (205).

En ce qui concerne les fonds spécifiques, 46 vétérinaires ont suivi une formation de longue durée pour un montant de 86 739 euros et 5 ont passé un bilan de compétences.

48 166
heures de
formation

639 601 €
engagés
en 2017



Sages-femmes

Les sages-femmes ont consommé la presque totalité de leur dotation, qui était de 654 915 euros. Le montant de leurs engagements (639 601 euros) représente 2,72 % des sommes engagées par la section Santé. Il a permis de prendre en charge 1529 stagiaires pour 48 166 heures de formation. Un tiers à peu près des stagiaires a suivi le module « Préparation à la naissance », tandis que 322 se sont tournées vers « la Pratique de la consultation prénatale » et 231 à « l'Éducation périnéale de la femme enceinte et la rééducation périnéale du post-partum.

Le montant de prise en charge était de 160 euros par jour limité, à 600 euros par an.

À noter que 9 sages-femmes ont passé un bilan de compétences.




168 614 €
engagés
en 2017

8057
heures de
formation

Orthoptistes

Les orthoptistes ont engagé 168 614 euros pour 413 stagiaires et 8057 heures de formation. Ils n'ont pas consommé la totalité de leur dotation (270 663 euros). Leur « poids », en matière de consommation est faible, le montant de leurs engagements ne représentant que 0,71 % des sommes engagées par la section Santé. La quasi-totalité des choix de formation se sont portés sur l'orthoptie en pratique libérale.

Le montant de prise en charge était de 200 euros par jour, limité à 750 euros par an.



303 diététiciens
libéraux
pris en charge

7905 heures
de formation

Diététiciens

Les diététiciens ont consommé la totalité de leur dotation : 102 661 euros, ce qui représente 0,43 % des engagements de la section Santé. 303 stagiaires ont suivi 7905 heures de formation. Un peu plus du tiers de celles-ci concerne les auto-entrepreneurs ; 81 stagiaires ont suivi le stage « Éducation nutritionnelle (prévention tertiaire ETP) » et 40 la « Diététique du sportif ».

Le montant de prise en charge était de 150 euros par jour, limité à 450 euros par an.

À noter que 5 diététiciens ont passé un bilan de compétences.



Pédicures podologues

Les pédicures podologues ont engagé 1 135 364 euros, soit 4,83 % des montants engagés par la section Santé. Ils ont donc consommé à peu près 80,5 % de l'enveloppe qui leur était allouée. 2346 professionnels ont suivi 55 312 heures de formation. Leur choix s'est porté en priorité sur la « Podologie sportive » (341 stagiaires), « l'Examen clinique en vue d'élaborer une orthèse fonctionnelle » (239 stagiaires) « la Lecture et l'interprétation des examens de prises d'empreintes informatisées » (86 stagiaires) et « les Thérapies manuelles » (878 stagiaires).

Le montant de prise en charge était de 250 euros par jour, limité à 750 euros par an.

En qui concerne les fonds spécifiques, 53 pédicures-podologues ont suivi une formation de longue durée pour un montant de 91 067 euros. À noter aussi que 16 membres de cette profession ont suivi une formation de conversion.



FONDS INTERPROFESSIONNEL DE FORMATION
DES PROFESSIONNELS LIBÉRAUX

Les chiffres clés 2017 de la section Technique

+ de **18,7 millions**
d'euros engagés

+33,31 %
par rapport à 2016

45 592
stagiaires pris en charge

+38,48 %
par rapport à 2016

Section TECHNIQUE

Agents Commerciaux
Agents Généraux d'Assurance
Artistes (cotisant à l'URSSAF)
Conseils en Affaires et Gestion
Conseils en Systèmes Informatiques
Éditeurs de Logiciels
Enseignants dans le Privé
Experts d'Assurance
Experts-Comptables /
Commissaires aux Comptes
Formateurs
Graphistes
Psychologues -Psychothérapeutes –
Psychanalystes
Secrétaires / Interprètes
Ostéopathes
Ergothérapeutes et Psychomotriciens
Autres professions

SECTION TECHNIQUE

2017 en bref

Avec 18 732 226,65 euros engagés, la section Technique arrive en deuxième position pour les montants utilisés par les professions. Ce montant est notablement en progression : + 33,31 % par rapport à 2016. Le nombre de stagiaires a lui aussi augmenté, et dans une proportion encore plus élevée : + 38,48 %.

La section a engagé un tiers des fonds à gérer par les professions (33,43 %) et envoyé en formation 31,35 % des stagiaires pris en charge par ces fonds. Elle a également consommé 40,15 % des fonds spécifiques. C'est également la section qui a pris en charge le plus grand nombre d'auto-entrepreneurs.

FONDS GÉRÉS PAR LA PROFESSION

La section Technique a engagé 67,92 % des fonds qui lui étaient alloués. 45 592 stagiaires ont suivi 1 103 050 heures de formation, ce qui est plus que la section santé et un bond considérable par rapport à 2016 où 32 923 stagiaires avaient suivi 895 991 heures de formation.

La section Juridique comprend un grand nombre de groupes de professions – plus d'une trentaine – ce qui explique l'éclatement des engagements, le nombre de formations financées (près de 750) et la multiplicité des prises en charge. De même, à une ou deux exceptions près, il y a très peu de demandes collectives. Enfin, la section a pris en charge de nombreuses formations destinées aux auto-entrepreneurs. Nombre de professionnels exercent sous ce statut. La plupart des formations prises en charge ont trait à la pratique professionnelle et à la gestion de l'activité.

Sept grands groupes de professions dépassent le million d'euros d'engagements. Les professions regroupées sous l'activité de conseils en affaires et gestion ont engagé près de 4 millions d'euros, soit 21,33 % des engagements de la section Technique. Cette année, les ostéopathes, toutes formations confondues, viennent en seconde position en totalisant 1 848 509 euros d'engagements, ce qui représente 9,86 % des engagements de la section. Viennent ensuite les activités comptables (experts-comptables et commissaires aux comptes) avec 1 821 352 euros d'engagements, soit 9,72 % des engagements de la section. Ils sont suivis de près par

les agents commerciaux, qui avoisinent eux aussi les 1,8 millions d'engagements, soit 9,36 % des fonds gérés par les professions de la section. En cinquième position, on trouve les professions classées sous la rubrique « Formation des adultes ». Ces formateurs ont consommé 1 285 474 euros. Ils sont talonnés par les trois professions « psy » réunies, psychologues, psychothérapeutes et psychanalystes qui, à elles trois, ont engagé 1 243 037 euros dont une très grande partie par les psychologues (1 091 672 euros). Ferment la marche de ces « millionnaires » les agents généraux d'assurance, qui totalisent 1 143 172 euros d'engagements, si on y agrège les autres activités auxiliaires d'assurance et de caisse de retraite (dont la consommation est très faible).

Les professions d'ergothérapeute et autres arrivent presque au million d'euros d'engagements (915 188,26 euros) pour 1 973 stagiaires et 77 589 heures de formation.

D'autres professions dépassent ou avoisinent les 300 000 euros d'engagements. Les services à la production, qui regroupent des professions très diverses, totalisent près de 490 000 euros d'engagements pour 859 stagiaires et un peu plus de 21 000 heures de formation. Les conseils en système informatique ont utilisé 518 359 euros (sur une dotation de 830 133 euros) ; 630 stagiaires ont suivi 16 066 heures de formation. Les autres métiers du numérique (éditeurs de logiciels, traitement de données...) ont consommé 490 339 euros sur les 1 101 574 euros qui leur étaient alloués. Dans ces différents métiers, beaucoup de formations s'adressent à des auto-entrepreneurs.

Les interprètes et traducteurs ont utilisé à peine la moitié de leur dotation : 333 014 euros sur 699 557 pour 1157 stagiaires et 16 857 heures de formation. Les administrateurs d'entreprise ont consommé un peu plus de 275 000 euros pour 564 stagiaires et près de 15 000 heures de formation.

Tout le reste est extrêmement éparpillé. Les professions artistiques, par exemple, sont éclatées en « arts du spectacle vivant », « activités relevant du soutien au spectacle vivant », « création artistique relevant des arts plastiques » et « autre création artistique ». C'est que le FIF PL « hérite » du classement des URSSAF. Même si on les réunit sous la même bannière, elles pèsent très peu dans la balance. Les quatre groupes ont engagé 160 138,36 euros, soit 0,85 % des fonds gérés par les professions de la section Technique pour 336 stagiaires et 9 280 heures de formation. Cependant, dans le même temps, ces mêmes groupes ont utilisé 97 443 euros de fonds spécifiques, soit 3,60 % des fonds spécifiques utilisés par la section Technique. Beaucoup des professionnels classés sous ces rubriques sont des auto-entrepreneurs.

Ce panorama de la section Technique illustre parfaitement la mutation économique, professionnelle et sociale de la société. Il illustre aussi l'utilité du FIF PL qui soutient de nombreuses professions, émergentes ou à faible démographie.

FONDS SPÉCIFIQUES

La section Technique a consommé 43,27 % des fonds spécifiques. Elle arrive en tête devant la section Santé. Ces fonds ont servi à prendre en charge 2275 stagiaires pour des actions de longue durée, soit 1 572 997,49 euros (973 stagiaires), des validations d'acquis de l'expérience (154 492,42 euros, 163 stagiaires), des bilans de compétences (474 726,87 euros, 326 stagiaires), des formations de conversion (443 588,47 euros, 263 stagiaires) ou pour une participation à un jury de VAE ou d'examen (56 233 euros, 231 professionnels). Plus de la moitié des sommes utilisées par la section concerne donc les formations de longue durée. La section consomme 40,79 % des engagements réalisés dans ce domaine par l'ensemble des sections. À noter aussi que la section Technique a consommé 46,07 % des fonds spécifiques consacrés aux bilans de compétences, 50,02 % des fonds engagés dans des actions de conversion et un peu plus de 48 % des fonds consacrés aux VAE et diplômes qualifiants. Et que 231 professionnels se sont investis dans des jurys d'examen et de validation des acquis de l'expérience. Ces constats complètent le panorama de la section dont les professions, plus que d'autres très réglementées, sont très évolutives et très mobiles.



**1,8 million
d'euros
de dotation**

**134 620
heures de
formation**

Ostéopathes

Les ostéopathes ont engagé la totalité de leur dotation : 1 848 509,67 euros. 4118 stagiaires ont suivi 134 620 heures de formation. Ils arrivent en deuxième position pour leur « poids relatif » dans la section (9,86 % des fonds engagés par les professions dites « Techniques »). Ils étaient en quatrième position en 2016.

1375 stagiaires, soit plus du quart, ont suivi la formation « ostéopathie pédiatrique et périnatale ; approches pluridisciplinaires en relation avec les professions de santé » et 269 la formation « ostéopathie et posturologie ; approches pluridisciplinaires en relation avec les professions de santé ». Le reste se distribue entre une trentaine de formations.

Les ostéopathes ont utilisé 77 076 euros de fonds spécifiques, soit 2,85 % des fonds spécifiques engagés par la section Technique. Ils se répartissent comme suit : 38 155 euros en formations de longue durée, 13 187,60 euros en bilans de compétences, 13 200 euros en formation de conversion, 4000 euros en VAE et diplômes qualifiants, et 8 533,77 euros en participation à un jury de VAE ou d'examen.

164 662
heures de
formation

3,99
millions
d'euros
engagés



Conseils en affaires et gestion

Ces professions ont engagé 3 996 468,22 euros, soit 21,33 % des engagements de la section pour 5502 stagiaires, qui ont suivi 164 682 heures de formation, ce qui est plus qu'en 2016.

À noter que l'on compte dans ce groupe de professions les conseils en relations publiques et communication. Ceux-ci ne représentent qu'un peu plus de 12 % des montants, envoient un peu plus du dixième de stagiaires (567) et suivent un peu plus de 12 % des heures de formations suivies par les professionnels de ce groupe.

Les sommes engagées sont en progression par rapport à 2016 où, déjà, les conseils en affaires et gestion apparaissaient en haut du tableau pour le recours aux fonds gérés par les professions.

En ce qui concerne les fonds spécifiques, ces professions ont consommé 351 444,61 euros en formation de longue durée, 115 542 euros en bilan de compétences, 75 206 euros en formation de conversion, 23 949,20 euros en VAE et diplôme qualifiant et 11 200 euros en participation à un jury de VAE ou d'examen, soit en tout 577 341,81 euros et 21,30 % des fonds spécifiques utilisés par la section Technique.

33 041
heures de
formation

1,1 million €
engagés
en 2017



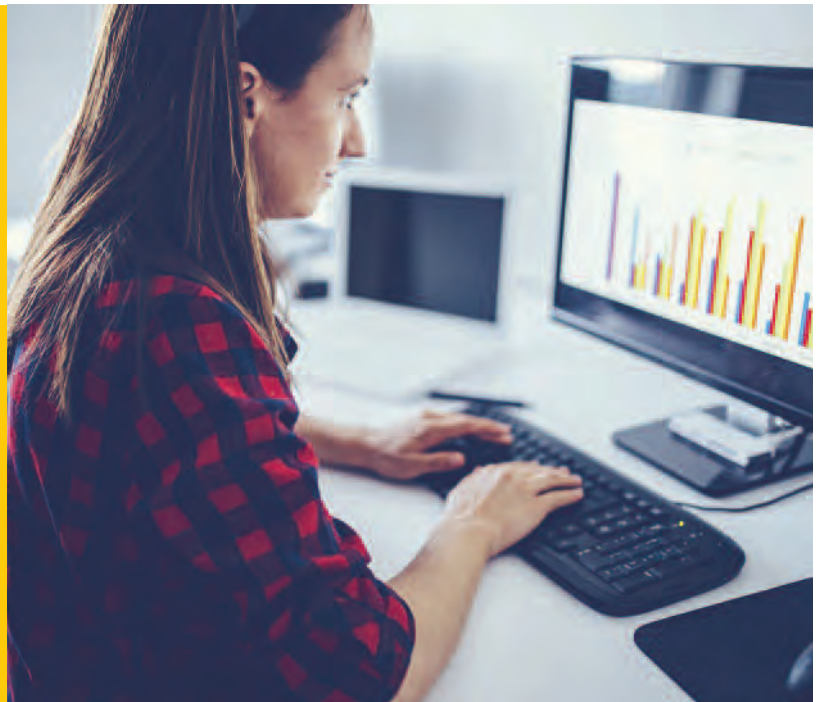
Agents généraux d'assurance

Avec 1 143 172 euros d'engagements, les agents généraux d'assurance ont consommé près de 63 % de leur dotation. Ces fonds ont permis d'accompagner 2404 stagiaires pour 33 041 heures de formation. Presqu'un tiers des montants engagés (372 083,56 euros) l'a été via des dossiers collectifs. La « gestion sociale, juridique et fiscale d'une agence » (544 stagiaires) et la « fiscalité, loi de finances » (162 stagiaires) sont les deux thèmes arrivés en tête dans les formations individuelles, tandis que 149 stagiaires suivaient le module « Anticiper pour bien préparer son départ en retraite » en dossiers collectifs.

Les agents généraux d'assurances ont utilisé 92 761,50 euros pour des formations de longue durée, 18 000 euros pour des bilans de compétences, 8 390 euros pour une formation de conversion, 6 774 euros pour des VAE ou diplôme qualifiant et 1000 pour la participation à un jury de VAE ou d'examen. En tout, ils ont consommé un peu plus de 4,7 % des fonds spécifiques consommés par les professions de la section Technique.

7 427
stagiaires

1,8 million €
engagés
en 2017



Experts comptables et commissaires aux comptes

Cette fois-ci, ils n'arrivent pas en seconde mais en troisième position. Ils pèsent quand même 1 821 352 euros et ont consommé la quasi totalité de leur dotation. Ils représentent 9,72 % des engagements de la section. Ils ont envoyé 7 427 stagiaires suivre 80 140 heures de formation. Si leur « poids relatif » dans la section baisse par rapport à 2016, le nombre de stagiaires et d'heures de formation est en augmentation : + 12,37 % et 13,42 %.

Les experts-comptables ont consommé 131 595 euros de fonds spécifiques, soit 4,5 % des fonds spécifiques engagés par les professions de la section. La quasi-totalité de ces fonds ont principalement été utilisés en formations de longue durée (108 995 euros). Le reste a consisté en formation de conversion (11 000 euros) et en participations à un jury de VAE ou d'examen (11 600 euros).

2724

formateurs
pour adultes
pris en charge

104 962

heures
de formation



Formateurs

2724 formateurs pour adultes ont été pris en charge pour un montant de 1 285 475,67 euros. Les formateurs se forment donc ; ils ont suivi 104 962 heures de formation. Malgré une augmentation notable des fonds engagés, ils n'ont pas épuisé leur dotation (2 172 579,67 euros).

N'entrent évidemment pas dans cette rubrique « formations des adultes » les enseignants du privé (enseignements primaire, secondaire et supérieur) dont les montants d'engagements sont nettement plus faibles, ni les professeurs dans l'enseignement culturel (qui, eux, ont engagé 202 351 euros pour 359 stagiaires et 21 521 heures de formation).

Ces professions (dans lesquelles on classe les formateurs dans les disciplines sportives et de loisirs) ont utilisé 264 161 euros de fonds spécifiques, soit 9,77 % des fonds spécifiques engagés par les professions de la section Technique. Ces fonds se répartissent en formations de longue durée (135 719 euros), bilans de compétences (44 504 euros), formation de conversion (47 969,20 euros), VAE et diplômes qualifiants (29 969 euros) et participation à un jury de VAE ou d'examen (6000 euros).

100 322
heures de
formation

9 232
stagiaires



Agents commerciaux

Les agents commerciaux ont dépensé un peu plus de la moitié (52,15 %) de leur dotation, qui se montait à 3 364 357,01 euros, soit 1 754 664,51 euros pour 100 322 heures de formation. Ils arrivent en quatrième position en ce qui concerne « le poids relatif » des engagements gérés par les professions de la section : 9,36 %. Si ce poids est très légèrement en baisse, en revanche, les engagements ont augmenté de plus de 30 % en 2017 par rapport à 2016, le nombre d'heures de formation suivies a doublé et celui des stagiaires est passé de 2 633 à 9 232.

Plus que beaucoup d'autres professions, les agents commerciaux sont passés par des dossiers collectifs qui représentent environ 70 % des montants engagés. Les techniques en immobilier, les aspects législatifs (Loi Alur) tiennent une bonne place parmi les formations suivies.

Les agents commerciaux ont utilisé 130 229,20 euros sur les fonds spécifiques pour des formations de longue durée (une moitié était des auto-entrepreneurs). Ils ont également eu recours aux fonds spécifiques pour des bilans de compétences (28 500 euros), une formation de conversion (11 767,90 euros), des VAE et des diplômes qualifiants (18 318,33 euros), et 1700 euros pour participation à un jury de VAE ou d'examen, soit en tout 7,05 % des fonds spécifiques consommés par les professions de la section Technique.



105 560

heures
de formation

1,2 million
d'euros engagés
en 2017

Psychologues, psychothérapeutes, psychanalystes

À elles trois, ces professions ont engagé 1 243 037 euros. Mais la majeure partie de cette somme a été consommée par les psychologues. Avec 1 091 672 euros, 2 583 psychologues ont suivi 105 560 heures de formation. La totalité des dotations a été dépensée.

À elles trois, ces professions ont consommé 77 314 euros de fonds spécifiques, soit 2,86 % des fonds spécifiques engagés par la section. La majeure partie de ces fonds (78 274 euros) a été utilisée par les psychologues : 42 657 euros en formations de longue durée, 14 320 euros en bilans de compétences, 9197 euros en formation de conversion, 3100 euros en participation à un jury de VAE ou d'examen. Les psychanalystes ont engagé 6000 euros en formation de longue durée et 1500 en bilans de compétences. Le reste l'a été par les psychothérapeutes en bilan de compétences (1500 euros).



FONDS INTERPROFESSIONNEL DE FORMATION
DES PROFESSIONNELS LIBÉRAUX

Les chiffres clés 2017 des Fonds spécifiques

Toutes actions confondues

8 811 613,87 €

d'euros engagés

+ 20,07 %

par rapport à 2016

14 004

stagiaires financés

+ 23,16 %

par rapport à 2016

LES FONDS SPÉCIFIQUES ONT PRIS LEUR VITESSE DE CROISIÈRE

Mis en place en 2013 pour financer des démarches de formation intéressant l'ensemble des professionnels libéraux, les fonds spécifiques relèvent d'un budget mutualisé. Ils ont permis d'accompagner et de soutenir les parcours professionnels. Ils financent des bilans de compétences, des formations de longue durée, mais aussi des démarches de validations des acquis de l'expérience, voire des actions de conversion. Mais ils financent également des aides à l'installation, à la création ou à la reprise d'entreprise, en partenariat avec les offices régionaux d'information, de formations et de formalités des entreprises libérales (ORIFF-PL). Ces aides ont particulièrement progressé en 2017.

Globalement, le nombre de stagiaires pris en charge par les fonds spécifiques a augmenté de 23,16 % entre 2016 et 2017, passant de 11 371 à 14 004. Le montant total des engagements réalisés avec ces fonds est passé de 7 338 797,61 euros à 8 811 613,87 euros, soit une progression de 20,07 %.

Les « poids respectifs » des quatre sections dans les engagements des fonds spécifiques (hors aide à l'installation et à la création d'entreprise, formations ORIFF-PL, fonds de solidarité et réserve conjoncturelle et fonds dotation section, formation de cadres syndicaux) sont les suivants : cadre de vie 9,25 %, juridique 14,91 % santé 32,55 %, technique, 43,27 %.

Tous les types d'actions n'ont pas évolué au même rythme, et les montants consacrés aux unes et aux autres varient évidemment. Les formations de longue durée continuent de drainer une bonne partie des fonds spécifiques, plus du tiers, soit 3 885 581,15 euros (+ 9,83 % par rapport à 2016) pour 2408 stagiaires (contre 2166 en 2016, + 11,7 %). Cependant, en nombre de stagiaires, les aides à l'installation et à la créa-

tion d'entreprises attirent un public encore plus large : 3170 stagiaires (contre 2609 en 2016, + 21,50 %). Ces actions rencontrent un réel succès et facilitent la vie des candidats à l'installation en libéral. Il est vrai que, compte tenu de la complexité de l'environnement économique et législatif, la formation à la gestion de l'entreprise, et plus particulièrement à la gestion de l'entreprise libérale, devient une nécessité. Ces aides à la formation avoisinent désormais le million d'euros : 980 160 (contre 693 200 en 2016, + 41,40 %). À cela, il faut ajouter les diverses autres formations délivrées par les ORIFF-PL pour un montant de 663 988 euros.

Accompagner les parcours professionnels

Les bilans de compétences signent le désir des libéraux de faire le point sur leur situation professionnelle et le développement qu'ils peuvent lui donner. 703 professionnels ont désiré en passer un (contre 572 en 2016), soit une augmentation

de 22,90 %. Les sommes qui y ont été consacrées sont passées à 1 030 267,70 euros en 2017 (contre 842 489,40 euros en 2016), soit une augmentation de 22,29 %. Plus de 500 stagiaires (517) ont suivi une formation de conversion contre 410 en 2016, (+ 26,10 %) pour un montant total de 886 785,75 euros (contre 756 622,48 euros en 2016), soit une augmentation de + 17,20 %. Les validations des acquis de l'expérience (VAE) et le passage d'un diplôme qualifiant interne à une profession ont été utilisés par 347 stagiaires en 2017 (contre 228 l'année précédente) pour un montant de 316 628,42 euros en augmentation de 51,09 % par rapport à 2016. Il faut ajouter à cette liste d'actions, tournées vers la promotion des compétences, la participation de professionnels libéraux à un jury d'examen ou de VAE, dont les indemnités se sont élevées à 153 913,77 euros (+ 14,30 %). Près de 600 professionnels y ont participé.

Le fonds de solidarité et la réserve conjoncturelle servent à financer des actions ponctuelles en raison d'une modification réglementaire par exemple. Cela a été le cas pour les pharmaciens qui se sont lancés dans l'expérimentation de la vaccination anti-grippale en officine. En 2017, ce fonds représente 445 479,25 euros d'engagements. Les fonds de dotation aux sections (258 171,78 euros

engagés) ont augmenté de 139,61 %. Ils servent, entre autres, à la prise en charge d'actions de formation pluri-professionnelle en entrant dans le cadre de la responsabilité, promotion et organisation des professions.

Former à l'entreprise libérale

Les aides à l'installation et à la création ou la reprise d'entreprise sont par nature transversales. Il est donc difficile d'évaluer la part prise par les professionnels ou futurs professionnels relevant de chacune des quatre sections. En revanche, il est possible d'évaluer la part prise par chaque ORIFF-PL dans ce domaine. Certains sont particulièrement dynamiques. C'est le cas par exemple de l'ORIFF-PL Bretagne avec 308 800 euros consacrés aux actions tournées vers la création de l'entreprise libérale, voire de son entreprise en tant qu'auto-entrepreneur et suivies par 1271 stagiaires (11 186 heures de formation). C'est également le cas de l'ORIFF-PL Languedoc-Roussillon avec 304 100 euros pour des actions semblables, qui ont été suivies par 1028 stagiaires pour 10 827 heures de formation.



www.fifpl.fr

104 rue de Miromesnil
75384 PARIS Cedex 08
T. 01 55 80 50 00
F. 01 55 80 50 29